

**CCAS DE PERIGNY-SUR-YERRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Membres composant le Conseil D'Administration : 13

Membres en exercice : 13

Membres présents : 09

Membres absents ou représentés : 4

Le Président : Arnaud VEDIE

Vice-Présidente : Sandrine BAILLON-ARNAUD

Les administrateurs présents : Angélique DEFFAND, Alexandra CHOQUET-JOUSSE, Roselyne DUPIN, Kléber ZMIEFF, Sonia DESGRANGES, Patrick PAPON, Véronique LELAY (arrivée à 18h07)

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Madeleine SALMON-MARCHAND, a donné pouvoir à M. ZMIEFF Kléber,

Mme Véronique LELAY a donné pouvoir à Mme Angélique DEFFAND juste pour le premier point

Mme TRIPIER Isabelle a donné pouvoir à Mme Alexandra CHOQUET-JOUSSE.

Absent(s) : Mme FIACRE Nathalie, M. AKAKPO Servais

Secrétaire de séance : Angélique DEFFAND

Ouverture de la séance : 18h00



rue Paul Doumer



mairie@perigny-sur-yerres.org



01 45 98 90 45



www.perigny-sur-yerres.fr

Toutes les correspondances doivent être adressées à Monsieur le Maire

## ORDRE DU JOUR

1. Autorisation de signature d'une convention avec Madame Valérie GERGEREAU PSYCOLOGUE pour la permanence d'aide à la parentalité
2. Autorisation de signature de la convention relative à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales pour les instructeurs des demandes de RSA
3. Autorisation de signature d'une convention avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées du Val-de-Marne

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

*Adoption du procès-verbal de la précédente séance :*

1. ADOPTION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES
2. FIXATION DES TARIFS POUR LES CONJOINTS DE MOINS DE 67 ANS AU BANQUET DES AÎNES
3. FIXATION TARIF DES REPAS A THEME D'UN VENDREDI PAR MOIS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DU IQ GONG

*Adopté à l'unanimité.*

## Communications de Monsieur le Maire :

Nous avons évoqué la possibilité de proposer pour l'année 2024/2025 la distribution des colis de Noël pour les personnes handicapées. La problématique rencontrée étant de savoir combien de personnes cela représente et à partir de quel âge ou de quel degré de handicap cela serait appliqué. Un contact est pris avec la MDPH afin d'obtenir les statistiques de la commune pour nous aider à nous projeter. Il a été également demandé de voir pour l'année suivante 2024/2025 d'augmenter les tickets alimentaires.

## FINANCES

### 1 Autorisation de signature d'une convention avec Madame Valérie GERGEREAU PSYCOLOGUE pour la permanence d'aide à la parentalité

Un partenariat avec Madame GERGEREAU Valérie, psychologue et conseillère conjugale médiatrice familiale pour la création d'une permanence d'aide à la parentalité a été mis en place par délibération du 20 mars 2019.

*Sur le rapport de Arnaud VÉDIE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, adopté à l'unanimité.*

## 2. Autorisation de signature de la convention relative à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales pour les instructeurs des demandes de RSA

L'accès à l'extranet des CAF, est mis gratuitement à la disposition du CCAS dans le cadre des missions dévolues par l'article L262-15 du Code de l'action sociale et des familles et du dispositif d'orientation et d'accompagnement.

Il permet une gestion dématérialisée de l'instruction des demandes de RSA et un accès à des supports d'information des usagers et de formation.

*Sur le rapport de Arnaud VÉDIE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, adopté à l'unanimité.*

### 3 Autorisation de signature d'une convention avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées du Val-de-Marne

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la MDPH 94 (et, le cas échéant, l'Espace Autonomie lorsque la commune est couverte) et le CCAS, portant sur l'accueil, l'information et le conseil aux usagers en situation de handicap et leur famille, domiciliés sur la commune.

La MDPH tient des statistiques du nombre de dossiers reçus et de la nature des demandes adressées au et par le CCAS afin de pouvoir servir de base à un échange annuel entre le CCAS et la MDPH 94.

*Sur le rapport de Arnaud VÉDIE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, adopté à l'unanimité.*

*M. le Maire précise que le prochain Conseil d'Administration sera le 5 Avril 2023*

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 18h32

Le Secrétaire,



Angélique DEFFAND

Le Maire,



Arnaud VÉDIE